

Conditions générales de location 2020

LDV

COMMANDE

Tout accord et réservation feront l'objet d'une confirmation écrite de la proposition accompagnée des conditions générales de location signées, la proposition deviendra un contrat. LDV Réception ne sera pas responsable quant à la non-disponibilité du matériel à la date de validation de la commande. La validation d'une réservation sera accompagnée d'un règlement d'acompte de 30%, calculé sur le montant total TTC du devis. Le solde devra être réglé à l'enlèvement ou à la livraison de la commande. Les règlements pourront être effectués par carte bancaire, virement. Une caution en carte bancaire sera exigée 3 semaines avant la date de location. Elle sera restituée au retour du matériel après vérification du matériel et des quantités.

En cas de problèmes liés à la restitution du matériel, LDV Réception se réserve le droit d'encaisser la caution, de retenir le montant du préjudice.

CLAUSE D'ANNULATION/MODIFICATION DE COMMANDE.

En cas d'annulation de commande. Les acomptes versés resteront acquis. Toute annulation fera l'objet d'un minimum de facturation de 50% du montant TTC. Toute annulation 8 jours avant la date de location fera l'objet d'un règlement total du montant TTC. Toute modification de commande à J-15 est possible de plus ou moins 10%. A partir de J-14 le montant de la proposition est définitif

PROLONGATION DE LOCATION

Toute prolongation sans accord préalable fera l'objet d'une facturation supplémentaire de 10% du montant total TTC par jours non restitué.

UTILISATION DU MATERIEL

Le client est tenu de respecter et protéger le matériel loué. En cas d'utilisation extérieure le client s'engage à protéger le matériel des intempéries. Il est strictement interdit d'apporter une ou des modifications sur le matériel loué.

DEPART ET RETOUR DE MATERIEL

Tout incident remarqué sur votre commande devra nous être signalé dans un délai de 5h à l'issus du retrait ou livraison de votre commande afin d'en tenir compte lors du retour ou retrait. Tout départ ou livraison sera accompagné d'un bon de préparation à signer.

Ce bon présente 6 colonnes
REF / DESIGNATION / POS / QTE /
LIVREE / REPRISE

La colonne POS indiquera le nombre de caisse, panier, carton, chariot..

La colonne QTE est la quantité facturée et demandée

La colonne LIVREE est la quantité au départ de la location (elle peut être supérieure à la quantité facturée ou demandée)

La colonne REPRISE sera à remplir par vos soins et ce bon vous sera demandée obligatoirement au retour ou retrait.

Nous serons en mesure de ne pas accepter un retour de location sans la présence de ce bon rempli.

DETERIORATION / NON RESTITUTION DU MATERIEL

Tout manquant de matériel fera l'objet d'une facturation sur la base du tarif HT indiqué sur la proposition, ligne article (vr). Le matériel loué reste la propriété de LDV Réception et est donc insaisissable par un tiers, le client s'interdit de la laisser saisir par l'un des ses créanciers.

La sous-location est interdite sauf pour les professionnels avec accord préalable.

ASSURANCES ET RESPONSABILITES

Le client est responsable du matériel loué et de ses quantités dès son départ de nos dépôts après signature pour BON

pour quantités sur nos bons de préparation et jusqu'à son retour Il est fortement conseillé de souscrire à ses frais auprès de son assurance une garantie ou extension « responsabilité civile ». La responsabilité de LDV Réception ne saurait être engagée suite au mauvais fonctionnement du matériel loué lié à l'adjonction d'un matériel non compatible ou à une mauvaise utilisation. Pendant l'utilisation du matériel par le client, tout dommage ou accident corporel causé par ledit matériel, pendant qu'il est sous sa garde, relève de la responsabilité civile du client, ce dernier renonçant par avance à tout recours quel qu'il soit contre la société LDV Réception.

Le créneau horaire désiré par le client peut-être indiqué au moment de la réservation mais devra être confirmé 8 jours à l'avance par téléphone ou mail. En aucun cas LDV Réception ne peut s'engager à livrer le matériel à un horaire précis, particulièrement en haute saison.

Le matériel commandé sera déposé dans le lieu indiqué par le client. En aucun cas le livreur ne saura être sollicité par le client pour l'installation final dudit matériel, sauf dans le cas où cette prestation aura été incluse en amont dans le contrat. De même lors de la reprise du matériel, sauf stipulation contraire, ce dernier devra être reconditionné tel qu'il aura été livré (empilage des chaises rangement des tables, textile et vaisselle reconditionnés). Le transport sera facturé selon le barème en vigueur, le montant étant précisé sur le contrat.

FORCE MAJEUR

LDV Réception ne pourra être responsable des retards ou de la non-livraison dus à la force majeure ou à toute autre raison indépendante de sa volonté : grève, intempéries, accident interdiction officielle, catastrophe naturelle...

JURIDICTION

En cas de contestation, le tribunal du siège de la société LDV Réception sera seul compétent.

RECOMMANDATIONS SPECIFIQUES VAISSELLE

Elle est livrée dans des containers adaptés à chaque produit. Elle sera rendue sale, débarrassée des restes de nourriture, verres vides et devra être triée (notamment les couverts). Elle devra nous être restituée dans son emballage d'origine. Les verres seront reconditionnés tête en bas dans les racks et debout dans les boîtes en carton. Toute heure de tri en aval sera facturée 50.00 € HT. Toute pièce manquante, cassée ou ébréchée sera facturée à sa valeur de remplacement en vertu des tarifs communiqués dans le devis colonne VR.

TEXTILE

Tout nappage sera restitué sale mais débarrassé de tout résidu alimentaire qui pourrait l'endommager et le faire moisir. Les serviettes devront être restituées par 10, la 10ème nouant les 9 autres, ceci pour faciliter le comptage. L'utilisation de bougies ou d'artifices scintillants qui pourraient occasionner des brûlures est strictement interdite. Cigarette à proscrire ! Toute nappe brûlée ou tachée de manière indélébile sera facturée à la valeur de remplacement en vertu des tarifs communiqués dans le devis (colonne VR). Un forfait de détachage pourra être appliqué en cas de tâche difficile.

L'utilisation de pierrades, chaffing-dishes, planchas et tout appareil électrique dégageant de la chaleur devra faire l'objet d'une protection particulière.

La vérification de l'état des nappes, serviettes, sera effectuée par notre

blanchisserie.

MOBILIER

Les chaises Ines sont livrées par 6 et devront être empilées lors de retrait ou retour. Les assises devront également être remis dans les pochettes par 5, Toute housse endommagée ou perdue et toute assise salie seront facturées, La housse 1,50€ ht et l'assise 14,00 € ht. Toute heure de tri en aval sera facturée 50.00 € HT.

Tout le mobilier est rendu propre.

TENTE DE RECEPTION

En cas de force majeure, tempête, fait d'autrui, grève, rendant impossible l'acheminement et la mise en place du matériel et de ce fait l'exécution du contrat, les acomptes seront restitués par le loueur sans donner lieu de dommages-intérêts. Le matériel reste sous la responsabilité du client tout le temps où il est entreposé sur les lieux d'exécution du contrat. Il appartient au client de souscrire sa propre assurance pour garantir en sa qualité de locataire exploitant sa responsabilité tant à l'égard du public que du matériel du loueur pendant tout le temps qu'il en a la garde. Le branchement électrique EDF de la tente est à la charge du client.

Le locataire doit veiller à fermer les ouvertures des tentes et mettre à l'abri le matériel après utilisation.

Il est interdit de suspendre des charges lourdes, à la charpente et de déplacer les tentes.

LIVRAISON

Livraison et reprise en 1 seul point de pose.

Le rangement à l'identique et le reconditionnement est à votre charge.

Le mobilier est à rendre propre.

(Un service de manutention non prévue : rangement, trie sont soumis à facturation)

Date et signature avec mention « Lu et approuvé »